



Éditorial

Sur la tête



La vague de protestation paysanne née dans les pays limitrophes s'est propagée à notre tranquille Val-de-Ruz, où des panneaux de localités ont été retournés «sur la tête» ou carrément enlevés.

On peut et on doit comprendre le désarroi agricole. D'un côté, la pression à la baisse sur les prix est constante. La concurrence mondiale en est une cause et paradoxalement l'inflation en Suisse également, elle qui pousse les ménages à économiser sur tout le possible. De l'autre côté, les coûts de production, déjà élevés aujourd'hui, prennent l'ascenseur.

Cette tension est exacerbée par les multiples contraintes qui encadrent l'activité agricole et en restreignent la marge de manœuvre. De ces contraintes, toutes ne sont pas négatives, il faut aussi le reconnaître. Par exemple, le droit foncier rural protège le prix des terrains contre la spéculation foncière et empêche leur revente hors du monde paysan.

La réalité, c'est pourtant un système compliqué à l'extrême: le mécanisme des paiements directs, qui offre l'avantage de rémunérer les prestations paysagères et écologiques de l'agriculture, exige des décomptes et des contrôles perçus comme tatillons. De même, les différentes filières agricoles sont corsetées par des impératifs de quantités, de qualités et de prix stricts. Le rapport de force en faveur des grandes chaînes de distribution, des conglomérats de l'agro-alimentaire et de ceux de la pétrochimie joue ici un rôle prépondérant. Les perspectives d'amélioration ne se profilent pas à l'horizon.

Alors, à la politique d'agir? La démocratie helvétique donne régulièrement la parole au peuple. Systématiquement, les mots d'ordres de l'Union suisse des paysans ont été suivis lors des votations. Pour citer les plus récentes, ce fut le cas pour l'élevage intensif en 2022, pour la protection de l'eau, pour les pesticides de synthèse ou encore pour l'accord de libre-échange avec l'Indonésie en 2021.

Le peuple n'est donc pas sourd aux intérêts de l'Union suisse des paysans. Les chambres fédérales alors? Dix pour cent des parlementaires proviennent du monde agricole: il leur incombe de relayer les revendications de leur base et de faire changer les choses.

Est-il possible d'agir au niveau de Val-de-Ruz? Les élections communales ont lieu le 21 avril prochain. Pour étoffer leur représentation, agricultrices et agriculteurs ont jusqu'au 26 février pour figurer sur les listes. Il ne sera ainsi plus nécessaire de mettre les panneaux routiers «sur la tête» pour se faire entendre.

Roby Tschopp, conseiller communal

Fermeture et pavoisement

À l'occasion de la fête de la République, les bureaux de l'administration seront fermés le **vendredi 1^{er} mars 2024** toute la journée. Réouverture le lundi 4 mars 2024 selon les horaires habituels.

Afin de marquer cette date symbolique de l'indépendance neuchâteloise, les drapeaux de la Commune, de l'État de Neuchâtel et de la Confédération flotteront sur la maison de commune à Cernier trois jours avant et trois jours après la date du 1^{er} mars.

Inscriptions à l'accueil parascolaire

Les inscriptions dans les structures d'accueil communales pour l'année scolaire 2024-2025 se terminent le **vendredi 23 février 2024**.

Cela concerne:

- Au Pays du Moulin à Montmollin;
- La Bornicantine à Fontainemelon;
- La Fontaine Enchantée à Fontaines;
- Le Côtillon à Vilars;
- Le PasSage à Cernier;
- Les Charbonnières aux Hauts-Geneveys;
- Para'Chouette aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Les Tables de midi à Cernier et Chézard-Saint-Martin.

Différentes structures d'accueil parascolaire privées subventionnées offrent aussi des places dans d'autres villages. Les contacts avec ces institutions doivent être pris directement.

Toutes les informations ou documents nécessaires sont disponibles sur le site internet communal. L'administration de l'accueil pré et parascolaire renseigne à pre-parascolaire.val-de-ruz@ne.ch ou au 032 886 56 34.

Conteneurs semi-enterrés «Molok»

Dans certains quartiers, des conteneurs semi-enterrés ont été installés par la Commune afin de simplifier le ramassage des déchets ménagers. C'est le cas pour des quartiers résidentiels de forte densité, des rues en pentes ou difficiles d'accès pour le prestataire assurant le service de ramassage.

Lors de la mise en service d'un nouveau «Molok», un périmètre est défini et les habitants concernés sont informés qu'ils ne bénéficient plus du ramassage porte à porte pour leurs sacs taxés.

Les habitants qui n'ont pas reçu d'information doivent continuer de déposer leur sac poubelle le jour du ramassage et bénéficient du ramassage porte à porte.

Certains conteneurs semi-enterrés sont privés, car financés par des promoteurs ou des propriétaires au moment de la construction de leurs habitations.

Il est interdit de déposer son sac poubelle devant le «Molok» lorsque ce dernier est plein, comme il est interdit de déposer son sac poubelle sur le domaine public en dehors des jours de ramassage. Les contrevenants peuvent être dénoncés auprès du Ministère public.

L'image du mois

Les coûts totaux en lien avec la protection civile se sont élevés à CHF 367'151 en 2022, soit un total de CHF 21.14 par habitant.

Ce montant inclut notamment la contribution communale au Fonds cantonal de la protection civile, à hauteur de CHF 13.50 par habitant, qui permet aux organisations de protection civile de réaliser les tâches qui leur sont dévolues, dont divers équipements communaux.

Le solde est consacré à la gestion et l'entretien des abris publics communaux de protection civile.



Pont Combe Biosse (photo: Organisation de protection civile).

Offre d'emploi

La Commune recherche:

- 1 apprenti employé de commerce CFC (F/H), pour la rentrée d'août 2024.

Les dossiers de candidature complets, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats, peuvent être envoyés par courrier électronique à rh.val-de-ruz@ne.ch.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'administration des ressources humaines au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».



Annuaire en ligne

La Commune met à disposition des commerces, des artisans et des entreprises un annuaire en ligne sur le site internet communal pour offrir une bonne visibilité de leurs activités à la population vaudruzienne.

Afin de rendre ce support attractif et dynamique, il est essentiel que les prestataires mettent à jour les données par le biais du formulaire qui se trouve sur le site internet www.val-de-ruz.ch à la rubrique «Découverte/Commerces, artisans, industries/Formulaire».

La chancellerie renseigne au 032 886 56 22 ou à commune.val-de-ruz@ne.ch.

Trier, c'est valorisant

Une cartouche d'encre renferme des parties électriques ou électromagnétiques recyclables et le plastique qu'elle contient n'est pas biodégradable. De plus, les résidus d'encre sont toxiques pour la planète, tout comme les nombreuses autres substances qui peuvent la composer: noir de carbone, aluminium, nitrate d'argent ou encore arsenic.

C'est pourquoi il faut ramener les cartouches d'encre dans les bacs de recyclage qui se trouvent aux points de vente et ne pas les jeter à la poubelle.

Nordic'Bus

Neige ou pas, le Nordic'Bus circule chaque jour du **samedi 24 février au dimanche 3 mars 2024** pour desservir La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Quatre courses par jour quittent la gare CFF des Hauts-Geneveys, en correspondance avec les trains et le bus 423.

La ligne 426, le numéro officiel du Nordic'Bus, parcourt les arrêts suivants: Les Hauts-Geneveys, Gare – Crêt Jura – Gollières – Les Loges – La Vue-des-Alpes – Crêt-Meuron – Métairie – Tête-de-Ran.

La ligne 370 dessert La Vue-des-Alpes depuis la gare de La Chau-de-Fonds. Il est possible de voyager tous les jours sur cette ligne durant les relâches.

Une escapade en bus à La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran? Rien de plus simple pour agrémenter la semaine du 1^{er} Mars.

Détails sur www.transn.ch – lignes 426 et 370.

Mobilité et flexibilité

Une ligne de chemin de fer et six lignes de bus desservent toute l'année la commune: 421, 422, 423, 424, 370 et 380, tels sont les numéros gagnants. S'y ajoutent les bus saisonniers pour Les Bugnenets et La Vue-des-Alpes (lignes 425 et 426) ainsi que les bus nocturnes du week-end, destinés avant tout aux jeunes.

Mais comment faire pour atteindre une destination qui n'est pas desservie par les transports publics?

Outre le taxi, Mobility représente une alternative bien utile... et bien utilisée. La coopérative met à la disposition du public 3'120 véhicules, dont 500 électriques, répartis sur 1'530 emplacements dans toute la Suisse. Les véhicules sont disponibles 24 heures sur 24 et les catégories vont des petites autos citadines aux utilitaires.

Les clients qui décident d'utiliser la flotte Mobility donnent comme raisons principales le libre-service, les emplacements aussi bien centraux que décentralisés, l'efficacité de la mobilité combinée et la possibilité d'utiliser spontanément les véhicules, à toute heure, même pour une durée très courte.

En effet, les nombreuses formules disponibles – à choisir sur le site internet de Mobility – sont adaptées à toutes les situations. Seule contrainte: le véhicule doit être ramené à son emplacement de départ.

Sous l'égide de la Commune, et grâce à un partenariat avec la société Felco, un break hybride est disponible à la gare des Geneveys-sur-Coffrane et une citadine électrique stationne à côté de l'arrêt de bus de Cernier centre. L'offre régionale est complétée par l'hôtel-restaurant L'Aubier, à Montézillon, qui propose sur son site deux voitures électriques de catégorie moyenne.

Bonne route, en toute flexibilité.

Informations détaillées: www.mobility.ch.

Lecture publique

La bibliothèque publique communale à Fontainemelon, située à la rue de Bellevue 3, est ouverte aux heures suivantes:

	Section jeunesse	Section adulte
Lundi	15h00 à 17h30	18h00 à 20h00
Mercredi	-	14h00 à 18h00
Jeudi	15h00 à 17h30	12h30 à 14h30
Samedi (1x/mois)*	09h30 à 11h30	09h30 à 11h30

* Les deux sections sont ouvertes, un samedi par mois, de 09h30 à 11h30, la prochaine fois **samedi 24 février 2024**, simultanément aux heures d'ouverture de la ludothèque.

Plus d'informations sur le site internet communal à la rubrique «Découverte/culture-sports-loisirs/lecture publique».

Le Bibliobus propose une offre supplémentaire d'accéder au prêt de livres dans la commune.

Pour les horaires du Bibliobus, le site www.bibliobus-ne.ch renseigne.



La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.

Le hameau de Malvilliers, à Boudevilliers, est situé à mi-chemin entre Neuchâtel et La Chau-de-Fonds, à la sortie de la route nationale N20. Diverses activités d'importance cantonale y ont trouvé place. C'est vers le sud, au-dessus du lieu-dit «Le Chillou», que la zone d'activités économiques trouve sa limite définitive.

Dans ce contexte, la photographie permet de suivre la transformation d'un paysage agricole en paysage industriel. Entre les deux prises de vues (2018 et 2023), un nouveau bâtiment a été construit en contrebas de l'ancien home de La Chotte. On peut constater en 2023 l'édification du nouveau centre d'exploitation de l'entreprise de production et distribution d'électricité Groupe E SA, au lieu-dit «Le Sécheron».

Longtemps pressenti pour devenir le pôle économique régional, «Le Chillou» voit son extension stoppée au profit du secteur entourant la future gare RER de Cernier.



2018



2023

Vue de la zone économique de Malvilliers (photos: Daniel Henry)